



Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 2023

Soixante-dix-septième session

Point 13 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 mai 2023

[sans renvoi à une grande commission ([A/77/L.68](#))]

77/285. Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [70/259](#) du 1^{er} avril 2016, dans laquelle elle a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et fait siens la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui ont été adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé à Rome du 19 au 21 novembre 2014¹, et sa résolution [72/306](#) du 24 juillet 2018 sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment de l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée et à tirer parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

¹ Organisation mondiale de la Santé, document EB136/8, annexes I et II.



Insistant sur le fait que la production agricole durable, la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments sont des éléments indispensables pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et qu'il reste nécessaire de renforcer les capacités de production agricole durable, la productivité et la sécurité alimentaire des pays en développement,

Réaffirmant que chaque être humain a le droit d'avoir accès à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation équilibrée et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, qui découle du droit à un niveau de vie suffisant, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales, et soulignant qu'il faut consentir un effort particulier pour satisfaire les besoins nutritionnels, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées, ainsi que des personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité,

Consciente qu'il faut éliminer la faim et prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde entier, en particulier la sous-alimentation, l'hypotrophie nutritionnelle, l'émaciation, l'insuffisance ou la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et l'anémie chez les femmes et les enfants, entre autres carences en oligoéléments, et inverser la tendance au surpoids et à l'obésité et réduire la prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans tous les groupes d'âge,

Soulignant la nécessité de promouvoir des systèmes alimentaires durables favorisant une alimentation saine, diversifiée et équilibrée comprenant la consommation d'aliments variés,

Considérant que la mortalité infanto-juvénile peut être réduite grâce à l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer, surtout pendant la grossesse, et que l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie est optimal pour la survie de l'enfant, sa nutrition et la promotion de sa santé et de son développement cognitif et constitue un principe important d'une alimentation saine, notamment lorsqu'il se poursuit jusqu'à l'âge de 2 ans voire plus, associé à une alimentation complémentaire appropriée, et soulignant que malgré les progrès constants accomplis en la matière, 43,8 pour cent des nourrissons de moins de 6 mois étant exclusivement nourris au sein dans le monde en 2020, il faudra faire des efforts considérables pour atteindre les cibles mondiales relatives à la nutrition énoncées dans le Programme 2030, et que même cet indicateur appelle une accélération des progrès,

Demeurant vivement préoccupée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui persistent dans diverses régions du monde et par les effets préjudiciables qu'elles continuent d'avoir sur la santé et la nutrition, en particulier en Afrique, en Asie du Sud et de l'Ouest, dans le Pacifique et dans certaines régions d'Amérique latine et des Caraïbes, et soulignant à cet égard qu'il faut mener d'urgence une action collective à tous les niveaux pour apporter une solution cohérente et efficace à ce problème,

Sachant que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ses conséquences et les mesures extraordinaires adoptées pour la combattre sont responsables de l'un des coups les plus dévastateurs jamais portés à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales dans l'histoire récente, lequel a des effets disproportionnés sur les femmes et les enfants, et profondément préoccupée par le fait que la faim dans le monde aurait encore augmenté en 2021, laissant voir des inégalités exacerbées entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci,

Demeurant préoccupée par le fait que les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des phénomènes

météorologiques extrêmes, frapperont de façon disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants, et leurs moyens de subsistance et, en fin de compte, mettront en péril des centaines de millions de personnes, et que d'ici à 2050, la faim et la malnutrition de l'enfant pourraient augmenter de 20 pour cent du fait des changements climatiques,

Réaffirmant qu'il faut de toute urgence redoubler d'efforts pour promouvoir la résilience, notamment pour les plus vulnérables, en investissant dans des activités de résilience des systèmes agricoles et alimentaires, y compris la réduction des risques de catastrophe, et intensifier les stratégies d'anticipation, les systèmes d'alerte rapide et d'action rapide, les prévisions, les réponses axées sur la prévention et la préparation aux situations d'urgence, et améliorer l'analyse des données prédictives et des données sur les risques dans tous les secteurs, renforcer les capacités systématiques de surveillance des risques, d'alerte précoce et de préparation aux niveaux local, national, régional et mondial, en renforçant les stratégies d'adaptation en étroite coordination avec la gestion des risques de catastrophe et en améliorant les évaluations conjointes des risques et les stratégies de gestion des risques, et réduire les incidences et le coût des catastrophes naturelles et anthropiques pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, en particulier des pauvres, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des enfants, des peuples autochtones, des populations locales, des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, et des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux autres causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes,

Sachant que le ralentissement de la croissance économique, les inégalités de genre, les conflits, la perte de biodiversité, la sécheresse et les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, sont au nombre des principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès à long terme en matière de lutte contre la faim et à rendre plus difficile la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030,

Réaffirmant que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont pour causes profondes la pauvreté, les inégalités croissantes, l'injustice et le manque d'accès aux ressources et de possibilités d'acquérir des revenus, la pandémie de COVID-19, les effets des changements climatiques, la perte de biodiversité, la pénurie d'eau et les catastrophes, les conflits et les tensions géopolitiques,

Constatant avec inquiétude que l'extrême volatilité des prix alimentaires réduit à néant des années de recul progressif de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes et compromet davantage les efforts déployés pour atteindre l'objectif de développement durable n° 2², qu'elle accentue les inégalités, notamment entre zones rurales et urbaines, et touche de manière disproportionnée les pauvres, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les enfants, les peuples autochtones, les populations locales, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que les personnes se trouvant en situation de vulnérabilité,

Notant avec inquiétude que, malgré les progrès accomplis par les pays au cours de la première moitié de la Décennie, les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition continuent d'évoluer et de s'aggraver, et qu'en raison des perturbations liées à la pandémie de COVID-19, on estime qu'à la fin de 2022, jusqu'à 16,3 millions d'enfants supplémentaires pourraient souffrir d'émaciation et jusqu'à 4,5 millions d'enfants supplémentaires pourraient connaître un retard de croissance, que jusqu'à 828 millions de personnes ont souffert de la faim en 2021, la prévalence de

² Voir résolution 70/1.

l'insécurité alimentaire étant plus élevée chez les femmes, et qu'en 2021, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde avait augmenté d'environ 150 millions depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19,

Rappelant sa résolution 72/239 du 20 décembre 2017, dans laquelle elle a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui met en relief le rôle de l'agriculture familiale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et sa contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, et soulignant qu'il faut mener d'urgence une action concertée à tous les niveaux pour retrouver l'élan et accélérer les efforts accomplis en vue d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, en s'attaquant à l'ensemble de ses causes et de ses conséquences, et promouvoir une meilleure nutrition et une agriculture et des systèmes alimentaires viables,

Rappelant que les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, et consciente que la réalisation de l'objectif 2, de l'objectif 3 et de l'objectif 12, en particulier, et des cibles connexes des autres objectifs sera d'une importance cruciale, notamment pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes,

Rappelant également que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté, à sa quarante-septième session, les directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition,

Considérant que des approches innovantes, telles que l'agroécologie, et les technologies agricoles écologiques et d'autres formes d'innovation peuvent contribuer à rendre les systèmes agricoles et alimentaires résilients, équitables et durables au bénéfice d'une alimentation saine, diversifiée et équilibrée et d'une meilleure nutrition,

Soulignant qu'il importe de développer la science, la technologie et l'innovation ainsi que les systèmes de gestion des connaissances et de communication et de les mettre au service de la sécurité alimentaire d'ici à 2030, encourageant la coopération entre les États dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation agricoles et la réduction des obstacles et des restrictions aux technologies dans le cadre des échanges de haute technologie, et préconisant l'adoption dans les systèmes agricoles des moyens informatiques les plus perfectionnés et les mieux adaptés, tels que le réseau Internet, les plateformes mobiles, la météorologie, les métadonnées et l'informatique en nuage, afin de faciliter le travail que font les petits exploitants agricoles et les agriculteurs familiaux pour accroître leur résilience, leur productivité et leurs revenus et de les associer à l'élaboration des programmes de recherche et d'innovation, tout en réduisant les effets néfastes sur l'environnement,

Considérant que les systèmes alimentaires des peuples autochtones peuvent favoriser une alimentation saine et nutritive et sont importants pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition et la réalisation des objectifs de développement durable,

Prenant note avec satisfaction de la tenue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, convoqué par le Secrétaire général les 23 et 24 septembre 2021, et de la tenue du pré-Sommet à Rome du 26 au 28 juillet 2021, prenant note du résumé de la présidence et de la déclaration d'action sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, publiés par le Secrétaire général, et attendant avec intérêt le bilan du Sommet que l'Italie accueillera du 24 au 26 juillet 2023,

Prenant note du Sommet Nutrition pour la croissance, qui a eu lieu à Tokyo, à l'instigation du Gouvernement japonais, les 7 et 8 décembre 2021, et du Pacte

mondial sur la nutrition pour la croissance, adopté à Tokyo, qui comprend 396 nouveaux engagements pris par 181 parties prenantes de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes,

Prenant note également des travaux de la cinquantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue à Rome du 10 au 13 octobre 2022, puis le 19 décembre 2022,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) portant sur la période 2020-2021³ ;

2. *Prend note avec satisfaction également* des consultations informelles organisées en 2020, à mi-parcours de la Décennie, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé pour examiner les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les lacunes relevées au cours de la première moitié de la Décennie, de 2016 à 2020 ;

3. *A conscience* des engagements pris par les gouvernements et sait gré à toutes les parties concernées aux niveaux local, national, régional et international, y compris les organismes des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, de leur contribution aux activités relevant de la Décennie ;

4. *Réaffirme* l'importance de la Décennie, qui vise à susciter, entre autres, une intensification de la mise en œuvre des engagements et une hausse de l'investissement en faveur de la nutrition ;

5. *Souligne* l'importance de la coopération internationale, du multilatéralisme et de la solidarité pour l'action mondiale visant à appuyer le relèvement après la pandémie de COVID-19, notamment pour la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, la protection sociale, le transfert technologique dans des conditions arrêtées d'un commun accord, le renforcement des capacités et l'appui financier en faveur du développement agricole durable dans les pays en développement, qui constitue un moyen important de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous ;

6. *Encourage* les États Membres à redoubler d'efforts pour intégrer les objectifs relatifs à la nutrition dans tous les secteurs et suivre les investissements en matière de nutrition, notamment en faisant appel aux outils et aux marqueurs disponibles, prend note des travaux en cours à l'Organisation mondiale de la Santé qui visent à revoir l'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle et réaffirme qu'il importe d'envisager l'inclusion d'un indicateur de suivi de la nutrition ;

7. *Souligne* qu'il convient de faire progresser le programme mondial en matière de nutrition d'une manière qui soit compatible avec le droit à une alimentation adéquate et de façon cohérente dans de multiples secteurs pour maintenir l'élan politique en faveur de l'intensification de l'action pour la nutrition dans le contexte de l'après-Sommet sur les systèmes alimentaires et de promouvoir la coordination entre les processus en cours, y compris les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les coalitions, les engagements et les stratégies nationales qui se sont dégagées au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, et le programme de travail de la Décennie ;

8. *Invite instamment* les États Membres à faire de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition une priorité absolue, à en tenir compte dans leurs programmes et budgets nationaux et à renforcer le système

³ [A/76/796](#).

commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce ;

9. *Demande* aux États Membres de maintenir leurs marchés alimentaires ouverts afin de préserver le commerce international de denrées alimentaires et d'engrais ;

10. *Souligne* qu'il faut accroître la production et la productivité agricoles durables dans le monde, eu égard à la diversité des conditions et des systèmes agricoles, notamment en assurant le bon fonctionnement des marchés et des systèmes commerciaux et en renforçant la coopération internationale, en particulier en faveur des pays en développement, en augmentant les investissements et les partenariats publics et privés responsables dans l'agriculture durable, la gestion des terres et le développement rural et en intensifiant la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et fait observer que les petits exploitants locaux devraient aussi bénéficier, le cas échéant, de ces investissements publics et privés et de cette collaboration dans le cadre de systèmes de gestion des connaissances et de communication appropriés pour ce qui est de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de réduire les inégalités et toutes les formes de malnutrition ;

11. *Demande* aux États Membres d'intensifier leurs efforts dans les six domaines d'action du programme de travail de la Décennie pour que les systèmes alimentaires donnent accès à toutes les personnes à une alimentation saine et abordable, compte tenu des conditions, politiques et stratégies propres à chaque contexte, pour que les mesures nutritionnelles soient intégrées aux systèmes nationaux de santé et aux plans de couverture sanitaire universelle, pour que les systèmes de protection sociale tenant compte des chocs et de la nutrition et les programmes d'enseignement et de nutrition soient transposés à plus grande échelle, pour que les investissements dans le secteur agroalimentaire soient accrus, pour que la cohérence entre les politiques commerciales et agricoles et l'action en matière de nutrition soit encouragée et pour que la gouvernance de la nutrition soit renforcée à tous les niveaux ;

12. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Organisation mondiale de la Santé :

a) De continuer à diriger et suivre la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, grâce à des dispositifs de coordination tels que ONU-Nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, conformément à son mandat, et en concertation avec d'autres organisations et instances internationales et régionales ;

b) D'intensifier encore leurs efforts, aux côtés d'autres entités membres d'ONU-Nutrition, pour faire progresser le programme mondial en matière de nutrition et aborder des domaines d'action du programme de travail de la Décennie qui n'ont pas assez avancé ;

13. *Rappelle* sa résolution [72/306](#), dans laquelle elle a fait part de son intention d'organiser des dialogues ouverts associant toutes les parties à la fin de la Décennie (2025), qui pourraient donner aux États Membres et aux parties prenantes l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis et aux obstacles rencontrés dans le monde au cours de la Décennie en passant en revue les initiatives menées indépendamment par les gouvernements et leurs nombreux partenaires et ce qui les relie entre elles ;

14. *Rappelle* qu'elle a invité le Secrétaire général à la tenir informée de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de la Décennie, en s'appuyant sur les rapports biennaux établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé.

*70^e séance plénière
16 mai 2023*